

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Académie Powerplay Academy Inc.	Numéro de permis 2024048	Date d'inspection Le 19 août 2025	
Nom de l'établissement Académie Powerplay Academy 4		Numéro de téléphone (506) 853-7529	
Adresse 257 rue des Erables Dieppe NB E1A 9B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Stephanie Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	11 sept. 2025	
Commentaires : Lors de l'inspection de surveillance, les membres du personnel n'ont pas été en mesure de présenter une programmation de leurs activités quotidiennes. La Mentore en Assurance de la Qualité a rappelé à l'administrateur qu'il doit y avoir une planification et une documentation visibles sur les lieux, afin que la Mentore en Assurance de la Qualité puisse les observer.			
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant et comprennent : c) des occasions : (iv) d'explorer les arts et les sciences.	21(c)(iv)	11 sept. 2025	
Commentaires : Lors de l'inspection de surveillance, la Mentore en Assurance de la Qualité a observé qu'il n'y avait aucun matériel d'art dans la classe des 0 à 15 mois. La Mentore en Assurance de la Qualité a rappelé à l'administrateur que chaque classe doit disposer de matériel d'art afin de permettre aux enfants d'explorer les arts.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit.	24(1)(f)	11 sept. 2025	
Commentaires : Lors de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a observé que les registres de présence des enfants n'étaient pas remplis à jour dans deux salles de classe. Dans une salle de classe, l'heure d'arrivée de deux enfants n'était pas indiquée, et dans l'autre, l'heure de départ ainsi que la raison d'absence d'un enfant n'étaient pas inscrites. La mentore en assurance de la qualité a rappelé à l'administrateur l'importance de tenir les registres de présence à jour. L'administrateur a confirmé qu'une discussion à ce sujet aura lieu avec les membres du personnel.			

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité était sur les lieux pour effectuer une inspection de surveillance. Le ratio a été respecté tout au long de la visite.

Lors de l'inspection, les éléments suivants ont été vérifiés :

- Affichage dans un endroit bien en vue dans l'établissement

Commentaires généraux

•Matériel et équipement de l'aire de jeu intérieure

Une discussion a eu lieu entre l'administrateur et la Mentore en Assurance de la Qualité concernant le manque de matériel dans l'aire de jeu extérieure d'un des parcs des enfants d'âge préscolaire. La Mentore en Assurance de la Qualité a mentionné qu'il y avait plusieurs glissades, autos et jouets, mais qu'un manque de variété de matériel était observé. La Mentore en Assurance de la Qualité a suggéré d'ajouter des ballons et des jouets de cuisine pour leur cuisine à l'extérieur. L'administrateur a confirmé qu'une commande Amazon est arrivée et que de nouveaux jouets seront ajoutés sous peu.

Un suivi concernant les heures de perfectionnement a également été effectué avec l'administrateur afin de s'assurer que les membres du personnel sont en bonne voie pour compléter leurs 10 heures de perfectionnement avant la date de renouvellement. L'administrateur a confirmé avoir discuté avec leur agente pédagogique pour obtenir l'accès à des cours, et que des liens ont été envoyés à chaque membre du personnel.

original signé par
Stephanie Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 15 août 2025

Date

original signé par
Émilie Henry-Falardeau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 août 2025

Date